



MAIRIE DE NANTERRE
Direction du Développement
Culturel

Objet : Demande de subvention 2023 à la Région Ile-de-France pour la Maison de la musique de Nanterre – Scène conventionnée d'intérêt national – art & création – pour la musique.

DEC. 2023-50

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture des

Hauts-de-Seine le : 18 AVR. 2023

Et après Publication le : 21 AVR. 2023

DECISION DU MAIRE

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

Considérant la volonté de la Ville de poursuivre le développement des actions de la Maison de la musique de Nanterre - Scène conventionnée d'intérêt national – art & création – pour la musique,

DECIDE

Article 1 : Autorise le Maire à solliciter la Région Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention pour la Maison de la musique de Nanterre – Scène conventionnée d'intérêt national – art & création – pour la musique dans le cadre du projet d'action culturelle *Singularités* !

Article 2 : Autorise Monsieur le receveur municipal à encaisser ladite ou lesdites subvention(s).

Nanterre, le 18 AVR. 2023



Le Maire de Nanterre

Patrick JARRY